

## CHARTRE D'UTILISATION DU JOURNAL MUNICIPAL DE SUZE

Bienvenue dans la tribune « Vous avez la parole » du journal d'information municipale de la commune de Suze.

Le bulletin municipal de Suze est une publication trimestrielle gratuite diffusée aux habitants de Suze, soit dans les boîtes aux lettres des administrés qui n'ont pas accès à Internet, soit depuis le site Gervanne-Sye pour ceux qui ont un accès en ligne.

<https://www.gervanne-sye.com/communes/suze/>

Le bulletin municipal est un outil de communication de la commune, au même titre que le blog et le site internet. Il fait part de l'actualité autour de plusieurs rubriques comme :

- . Édito, informations mairie
- . Actualités
- . Vie locale et pratique
- . Vie associative
- . Vie scolaire
- . Culture et loisirs, social
- . Agenda

Les informations sont à envoyer sur le site de la Mairie avant la date indiquée dans le numéro précédent. Tout article devra être signé par son auteur et conforme à la présente charte.

Les articles reçus seront traités par ordre d'envoi. Leur place dans le bulletin dépend du nombre de contributions reçues à la date limite de réception. Une page sera consacrée à la rubrique "Vous avez la parole".

Un article ne devra pas dépasser 650 caractères.

Toute communication ne donnera pas lieu à une réponse systématique.

Le journal municipal n'a pas vocation à relayer de la publicité ou toute autre annonce de type commercial. Des annonces d'associations voisines pourront être acceptées. Les informations locales seront privilégiées ainsi que les actualités à venir.

La commission communication se donne le droit de refuser un article pour les motifs suivants :

- . Envois des informations hors délais
- . Article à connotation raciste, sexiste, haineuse, xénophobe, homophobe
- . Tout article mettant en avant un parti politique, une religion, un produit, une marque
- . Tout article traitant d'un sujet personnel
- . Article contraire aux droits d'auteur ou droits voisins, au droit applicable aux bases de données, au droit à l'image ou au droit au respect de la vie privée, qui enfreindrait toute autre disposition législative ou réglementaire en vigueur.

Charte rédigée par le comité de rédaction du journal municipal de Suze,  
Le 28 juillet 2020.

*Version 4 de la charte. Annule et remplace les précédentes.*

